	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 1
		Edition révisée n° : 0
		Date : 21 / 4 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
NETTOYANT INTENSIF		248

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification du produit : Liquide.
 Nom commercial : NETTOYANT INTENSIF

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel. (Dégraissant. Produit de nettoyage.)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : LAMBERT CHEMICALS SPRL
 Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55
 4040 Herstal BELGIUM
 Tel : +32/4/248.86.60
 Fax : +32/4/248.86.61

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : +32/70/245.245

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Classification : Xn; R20/21/22
 Xi; R36/38

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

• Dangers pour la santé : Toxicité aiguë, par voie orale - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H302
 Toxicité aiguë, par voie cutanée - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H312
 Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 4 - Attention - (CLP : Acute Tox. 4) - H332
 Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention - (CLP : Skin Irrit. 2) - H315
 Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2) - H319

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbole(s)



: Xn : Nocif

Phrase(s) R


: R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Phrase(s) S

: S24 : Eviter le contact avec la peau.
 S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S36/37 : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
 S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Contient

: 2-butoxyéthanol
 Alcool benzylique
 Alcool, C10, éthoxylé
 Sodium lauriminodipropionate

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 2
		Edition révisée n° : 0
		Date : 21 / 4 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
NETTOYANT INTENSIF		248

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogramme(s) de danger



- Pictogramme(s) de danger : SGH07
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H312 - Nocif par contact cutané.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 - Nocif par inhalation.

• Conseils de prudence

- Généraux** : P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.
- Prévention** : P262 - Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
- Intervention** : P301+310 - EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P315 - Consulter immédiatement un médecin.
- Considérations relatives à l'élimination** : P501A - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

- Autres dangers : Aucunes dans des conditions normales.

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

3.1./3.2. Substance / Préparation

Composants : Ce produit est dangereux.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	Numéro annexe	REACH	Classification
2-butoxyéthanol	: 20 - 30 %	111-76-2	203-905-0	603-014-00-0	----	Xn; R20/21/22 Xi; R36/38 ----- Acute Tox. 4 (Oral);H302 Acute Tox. 4 (Dermal);H312 Skin Irrit. 2;H315 Eye Irrit. 2;H319 Acute Tox. 4 (Inhalation);H332
Alcool benzylique	: 5 - 10 %	100-51-6	202-859-9	603-057-00-5	----	Xn; R20/22 ----- Acute Tox. 4 (Oral);H302 Acute Tox. 4 (Inhalation);H332
Alcool, C10, éthoxylé	: 1 - 5 %	160875-66-1	----	----	----	Xn; R22 Xi; R41 ----- Acute Tox. 4 (Oral);H302 Eye Dam. 1;H318
Sodium lauriminodipropionate	: 1 - 5 %	14960-06-6	239-032-7	----	----	Xi; R36 ----- Eye Irrit. 2;H319


LAMBERT CHEMICALS SPRL

Z.I. Hauts Sarts - rue de l'Abbaye, 55 4040 Herstal BELGIUM

Tel : +32/4/248.86.60

Fax : +32/4/248.86.61

En cas d'urgence : +32/70/245.245

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 3
		Edition révisée n° : 0
		Date : 21 / 4 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
NETTOYANT INTENSIF		248

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers secours

- Informations générales : Dans tous les cas : Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.
- Inhalation : Faire respirer de l'air frais.
- Contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
- Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Pulvérisation d'eau.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

- Classe d'inflammabilité : Combustible.
- Protection contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Procédures spéciales : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
- Incendies avoisinants : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement


- Précautions pour l'environnement : Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 4
		Edition révisée n° : 0
		Date : 21 / 4 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
NETTOYANT INTENSIF		248

SECTION 7 Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Général** : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.
- Manipulation** : Eviter toute exposition inutile. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.
- Mesures techniques de protection** : Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Stockage** : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- 2-butoxyéthanol : TLV[©] -TWA [ppm] : 20
 2-butoxyéthanol : ILV (EU) - 8 H - [mg/m³] : (98 Peau.)
 2-butoxyéthanol : ILV (EU) - 8 H - [ppm] : (20 Peau.)
 2-butoxyéthanol : ILV (EU) - 15 min - [mg/m³] : (246 Peau.)
 2-butoxyéthanol : ILV (EU) - 15 min - [ppm] : (50 Peau.)

Protection individuelle

- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
 - **Protection de la peau** : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.
 - **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
 - **Protection des mains** : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.
 - **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Hygiène industrielle** : Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

8.2. Contrôles de l'exposition

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

9.1.a. Aspect

- Etat physique à 20°C** : Liquide.
Couleur : Vert(e).


9.1.b. Odeur

- Odeur** : Eucalyptus.

9.1.c. Seuil olfactif

9.1.d. pH

9.1.e. Point de fusion / Point de congélation

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 5
		Edition révisée n° : 0
		Date : 21 / 4 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
NETTOYANT INTENSIF		248

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.1.f. Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition

9.1.g. Point d'éclair

Point d'éclair [°C] : >65

9.1.h. Taux d'évaporation

9.1.i. Inflammabilité

9.1.j. Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)

9.1.k. Pression de vapeur

9.1.l. Densité de vapeur

9.1.m. Densité relative

9.1.n. Solubilité

9.1.o. Coefficient de partage : n-octanol / eau

9.1.p. Température d'auto-inflammabilité

9.1.q. Température de décomposition

9.1.r. Viscosité

9.1.s. Propriétés explosives

9.1.t. Propriétés comburantes

9.2. Autres informations

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter


10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Agent oxydant.

10.6. Produits de décomposition dangereux

SECTION 11 Informations toxicologiques

Effets indésirables pour la santé : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. Irritant pour les yeux et la peau.

	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 6
		Edition révisée n° : 0
		Date : 21 / 4 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
NETTOYANT INTENSIF		248

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance - dégradabilité : Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

12.6. Autres effets néfastes

Information relative aux effets écologiques : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Information générale : Non classifié.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement


S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible.

SECTION 16 Autres informations

Texte des Phrases R du § 2 : R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R20/22 : Nocif par inhalation et par ingestion.
R22 : Nocif en cas d'ingestion.
R36 : Irritant pour les yeux.
R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.
R41 : Risque de lésions oculaires graves.

 LAMBERT SPRL CHEMICALS	FICHE DE DONNEES DE SECURITE	Page : 7
		Edition révisée n° : 0
		Date : 21 / 4 / 2015
		Remplace la fiche : 0 / 0 / 0
NETTOYANT INTENSIF		248

SECTION 16 Autres informations (suite)

Autres données : Aucun(e).
Révision - Voir : *
Révision : 0
Date d'impression : 19 / 5 / 2015

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document